

**FTI Consulting Canada Inc.**  
1000, Sherbrooke Ouest  
Bureau 915  
Montréal QC H3A 3G4  
Canada

Tél. : 514-446-5093  
Fax. : 514-656-0285  
www.fticonsulting.com

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE ST-JÉRÔME  
COUR N<sup>o</sup> : 700-11-022179-248  
DOSSIER N<sup>o</sup> : 41-345057

COUR SUPÉRIEURE  
Chambre commerciale

**DANS L'AFFAIRE DE LA  
MISE SOUS SÉQUESTRE DE :**

**PLACEMENT HN INC.**, personne morale constituée en vertu de la Loi sur les sociétés par actions, RLRQ, c. S-31.1, ayant une place d'affaire au 602 boul. Industriel, Saint-Eustache, Québec, J7R 5V3, Canada.

Débitrice

-et-

**FTI CONSULTING CANADA INC.**

(Martin Franco, CPA, CIRP, SAI, responsable désigné) ayant une place d'affaires au 1000, rue Sherbrooke ouest, bureau 915 à Montréal, province de Québec, H3A 3G4.

Séquestre

#### **AVIS ET DÉCLARATION DU SÉQUESTRE**

(paragraphe 245(1) ET 246(1) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*)

Le séquestre donne avis de ce qui suit et déclare que :

1. Le 20 novembre 2024, FTI Consulting Canada inc. (le « **Séquestre** ») est devenue séquestre à l'égard certains biens tels que définis à l'Annexe A de l'Ordonnance (les « **Biens** ») de Placement HN inc. (« **Placement** » ou la « **Débitrice** »).
2. En date du présent avis, les Biens de Placement comprennent les éléments suivants, mais ne se limitent pas à ceux-ci, pour lesquels la valeur doit être déterminée :
  - Comptes clients et comptes débiteurs; et
  - Certains actifs immobiliers (Bâtiments et terrains).
3. Le Séquestre a été nommé en vertu de l'ordonnance rendue le 20 novembre 2024 par l'honorable Annie Breault j.c.s. suite à une requête présentée en vertu du paragraphe 243 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (« **l'Ordonnance** »).
4. Le Séquestre a pris possession des Biens de la Débitrice le 20 novembre 2024.

5. Les renseignements suivants se rapportent à la mise sous séquestre :

- a) La place d'affaire et le siège social de Placement est situé au 602 boul. Industriel, Saint-Eustache, Québec, J7R 5V3.
- b) Le montant estimatif dû par la Débitrice à chaque créancier qui détient une garantie sur les biens est constitué de :

<b>Créanciers</b>	<b>Montant (\$ CAD)</b>
Banque Nationale du Canada	7,756,889.21
Canadian Imperial Bank of Commerce	476,150.11
Banque de la Nouvelle-Écosse	861,000.00
Fédération des Caisses Desjardins	613,229.70
Ministère du Revenu du Québec	1.00
Receveur Général du Canada	1.00
<b>Taxes municipales</b>	
Ville de Laval	17,867.85
Ville de Brownsburg Chatam	5,484.24
<b>Taxes scolaires</b>	
Centre de services scolaires de Laval	659.37
Centre de services scolaire des Affluents	500.36
Centre de services scolaire des Mile-Illes	718.79
Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord	552.76
<b>TOTAL</b>	<b>9,733,054.39</b>

Les sommes dues aux créanciers garantis proviennent des livres et registres de Placement et par conséquent, nous n'exprimons aucune opinion sur la validité de la garantie ou sur ces montants.

- c) La liste des autres créanciers de la Débitrice incluant le montant estimatif qui est dû à chacun d'eux est présentée à l'annexe A.
- d) Le plan d'action que le Séquestre entend suivre pendant la durée de son mandat, dans la mesure où le Séquestre le considère nécessaire, est le suivant (à noter que ce plan peut faire l'objet de modifications de temps à autre selon les circonstances) :
  - Assurer le contrôle sur les recettes et débours de Placement et ouvrir un ou des comptes en fidéicomis pour y déposer et retirer des fonds;
  - Déposer tous les chèques émis à l'ordre de la Débitrice;
  - Prendre toutes mesures nécessaires afin de protéger les Biens et de préserver leur valeur;
  - Recouvrer toutes les créances et autres réclamations de Placement et effectuer des transactions à l'égard de celles-ci, incluant la signature de tout document à cet effet;
  - Solliciter un ou plusieurs acheteurs potentiels afin de disposer des Biens;
  - Présenter une requête à la Cour pour la délivrance d'une ordonnance de dévolution afin de vendre les Biens libres de tout privilège ou charge affectant ceux-ci;
  - Retenir tous les services requis, de l'avis du Séquestre agissant raisonnablement, afin de lui permettre de s'acquitter de son mandat.

e) Personne-ressource du Séquestre :

Monsieur Jordan Ouellet-Arijon, CPA  
Directeur  
Téléphone : 514-446-5093  
Courriel : [centresderenovation@fticonsulting.com](mailto:centresderenovation@fticonsulting.com)

Certains documents statutaires peuvent être consultés en ligne à l'adresse suivante :  
<http://cfcanada.fticonsulting.com/quincaillerieslaval/>

Fait à Montréal, ce 28<sup>e</sup> jour de novembre 2024

FTI CONSULTING CANADA INC.  
En sa qualité de séquestre aux biens de  
Placement HN inc.



---

Martin Franco, CPA, CIRP, SAI  
Directeur général principal

## Annexe A

Créanciers	Montant (\$ CAD)
ALARMES BIGRAS INC.	527.74
BRUNET GREISS INC.	7,487.96
BUREAUTIQUE SERVI-TEK	788.84
CLIMATISATION JFP	12,486.30
DISTRIBUTION STEVEN VEILLEUX	59.40
HYDRO-QUEBEC	3,322.85
LE PAPETIER, LE LIBRAIRE	464.61
LOUIS CYR ASSURANCES	9,516.79
MATRISA INC.	1,747.62
ORDINACOEUR RT	263.87
SYNDICAT DE LA COPROPRIETE TRINION IND.	1,422.00
<b>TOTAL</b>	<b>38,087.98</b>